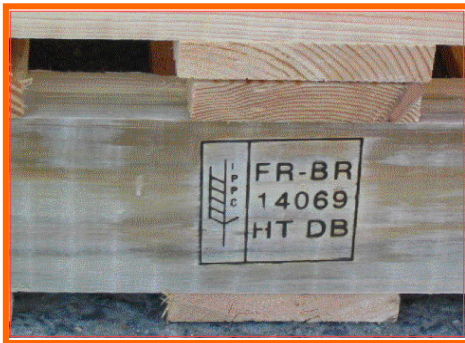


PALETTES NIMP 15

NIMP 15 = Norme Internationale pour les Mesures Phytosanitaires de la FAO



FR : Pays d'origine – BR : Région d'origine
[FR pour France - BR pour Bretagne]

14069 : Numéro d'identification du fabricant

HT : Traité haute température
DB : Debarked : provenant de bois écorcés

IPPC : Epi qui définit la NIMP 15

HT : Pour traité haute température, c'est-à-dire qu'il est réalisé un chauffage des bois à cœur à 56° pendant trente minutes minimum et qu'il est apposé sur les produits le marquage adéquat faisant foi.

